

Lyon, le 3 janvier 2012

Monsieur le Député,

Votre proposition appelle de notre part deux réponses, l'une sur le fond et l'autre sur la forme.

Sur le fond, le texte de votre PPL ne nous agrée pas à plusieurs égards (abolition de l'article 75, constitution d'un Haut Conseil de l'Ostéopathie marginalisant les ostéopathes exclusifs...) et notamment sur celui du partage du titre d'ostéopathe.

Les organisations d'ostéopathes exclusifs sont à cet égard dans l'attente de la position du Conseil d'Etat qui doit se prononcer sur l'interdiction faite aux professionnels de santé d'utiliser le titre d'ostéopathe.

En effet, les professionnels de santé utilisent l'ostéopathie uniquement en tant que technique adjuvante.

La solution prônée par les organisations d'ostéopathes exclusifs depuis de longues années peut se résumer ainsi :

- o Titre d'ostéopathe pour les ostéopathes praticiens en médecine ostéopathique,
- o Mention de thérapie manuelle pour les masseurs kinésithérapeutes et
- o Mention de médecine manuelle pour les médecins,

Votre projet de proposition de loi se fonde sur un partage du titre d'ostéopathe et ne peut être en conséquence que rejetée et ne se prête à aucun amendement.

Sur la forme, nous sommes quelque peu surpris par les termes de votre e-mail et nous nous permettons de revenir sur des éléments qui nous apparaissent tout à fait erronés.

Nous vous rappelons donc :

- que c'est vous qui avez proposé, et avec insistance, imposé la date du 22 décembre
- que Monsieur Gersanois vous a dit qu'il allait proposer cette date aux membres du GFIO, lesquels ont jugé que l'urgence dont vous parliez ne paraissait pas absolue. Ils vous ont proposé la date du 13 janvier que vous avez refusée au prétexte qu'il serait trop tard et que vous n'aviez pas d'autre disponibilité.

Il nous paraît donc évident que vous n'ayez pas inscrit dans votre agenda un rendez-vous que vous refusiez par ailleurs.

Nous constatons que vous semblez aujourd'hui avoir trouvé des possibilités pour le début de l'année et nous en prenons acte.

- que vous n'avez donné aucune information aux membres du GFIO sur la tenue effective de la réunion avant le mercredi 21 en début de soirée (soit la veille de votre réunion !!!)
- que de la même manière vous n'avez pas prévenu l'ASO (association de patients) de la tenue de cette réunion comme vous vous y étiez engagé le vendredi 16.
- qu'étonnamment, vous avez joint d'autres associations (et notamment le ROF) en leur affirmant que le GFIO et l'ASO seraient présents.
- que vous indiquez sur votre page Facebook que le GFIO était présent à votre réunion, ce qui est parfaitement erroné.

Nous vous demandons d'ailleurs, en conséquence de bien vouloir rectifier cette erreur.

Au cours de la journée du 22, votre attaché parlementaire ou vous-même avez eu plusieurs conversations téléphoniques avec Dominique BLANC et Michel SALA au cours desquelles vous les sollicitiez pour soutenir votre proposition de loi.

Vous avez adressé au Président de l'UFOF en fin de journée un e-mail proposant un " texte sur lequel plusieurs associations d'ostéopathes exclusifs se sont accordées ce matin, concernant la PPL Debré."

Au cours de ces différentes conversations, MM. Dominique BLANC et Michel SALA, après avoir marqué leur mécontentement sur l'organisation de cette réunion et le manque de respect manifesté par l'annonce tardive de la veille, vous ont donné la position du GFIO.

Comme rappelé ci-dessus, il n'a jamais été question que le GFIO soutienne un texte qui propose :

- l'abrogation de l'article 75
- la constitution d'un Haut Conseil de l'Ostéopathie, doté des pleins pouvoirs, où les ostéopathes ne pourraient disposer que d'un seul membre sur un total de 11.

Alors qu'au cours des précédents jours, vous nous aviez laissé entendre la possibilité de réécrire le texte de votre proposition de loi, vous nous avez informé ce jour-là, 22 décembre, qu'il n'était, en fait, pas possible de modifier la proposition de loi déposée mais qu'une fois que nous aurions donné notre accord, vous porteriez des amendements pour modifier le texte. Vous nous avez aussi "généreusement" proposé "de porter le nombre d'ostéopathes présents au sein du Haut Conseil à ...2" !!!

Nous vous avons alors clairement signifié:

- que nous ne pouvions cautionner votre texte et entrer dans une procédure d'amendements qui ne nous accordait aucune certitude sur l'établissement d'une profession autonome de première intention
- que nous préférions recourir dans ces conditions à la voie réglementaire.
- que nous étions dans l'attente de la position du Conseil d'Etat qui doit se prononcer sur l'interdiction faite aux professionnels de santé d'utiliser le titre d'ostéopathe et qu'en conséquence, notre seul souhait ne pouvait être que le retrait de votre proposition.

Nous vous avons également affirmé que nous demeurions à votre disposition pour étudier toute évolution des textes réglementaires mais sur des bases qui se feraient en collaboration

avec toutes les composantes des professionnels et des patients et qui se dérouleraient non dans l'urgence et la précipitation, mais dans la réflexion et l'analyse.

Enfin, dans votre e-mail vous nous affirmez que le Ministre de la Santé a "acté le principe d'une table-ronde avec l'ensemble des représentants des diverses composantes de la profession et moi-même, à son ministère, dans les prochaines semaines."

Soyez assuré que le GFIO, organisation la plus représentative de la profession, en prend acte et qu'il ne manquera pas de se rendre à une convocation éventuelle du Ministre, dont il attend la transmission du rapport de l'IGAS conformément à l'avis favorable de la CADA, serein et ouvert au dialogue mais aussi déterminé à défendre les principes intangibles de la profession.

Au seuil de cette nouvelle année,

Pour l'AFO

Michel SALA

Nous vous prions de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de notre haute considération.

Pour la CNO

Pierre GIRARD

par |

Pour le SNOF

Jean FANCELLO

Pour 1'UFOF

Dominique BLANC

3/3